

L'an deux mil quinze, le vingt-trois janvier à 20 heures 00,
le conseil municipal de la commune de SERQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie Lefebvre, Maire de la commune.
Présents tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Mr LOZINGUEZ Dominique qui a donné pouvoir à Mr GOOLEN Gilles, Mr MASSEMIN Jean-Luc qui a donné pouvoir à Mr DENIS Philippe
Mr DEGREMONT Mickaël, absent excusé
Mme MALPOT Sylvie, absente non excusée

Monsieur DENIS Philippe est nommé secrétaire.

Convocation du vendredi 16 janvier 2015

Objet : Mise en place de séjours « colonies été »

Madame le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du contrat enfance et jeunesse signé avec la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais, il convient d'élargir l'offre d'accueil destinée aux enfants et notamment aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Notre accueil de loisirs est proposé aux enfants de 2 à 12 ans, c'est pourquoi Mme le Maire sollicite l'assemblée afin de proposer des séjours type « colonies été » aux jeunes de la commune âgés de 12 à 17 ans. Il est nécessaire d'accepter la participation de la commune pour une colonie de 15 jours en été.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la mise en place de colonies été de 15 jours pour un maximum de 10 jeunes.

Objet : Dossier restauration bâtiment communal « ancienne mairie » et aménagement salles associatives - demande de subvention Etat : DETR

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de délibérer afin de faire les demandes de subvention pour la réhabilitation du bâtiment communal et l'aménagement des deux salles associatives. Il faut définir les modalités de financement pour la totalité des travaux hors études, honoraires et assurances qui s'élève à 439 130,75 euros HT et qui peuvent être pris en charge sur le montant subventionnable de 302 614 € HT :

- Le conseil régional (crédits Pays) : 90 784,20 euros
- Le conseil général (Plan d'Intérêt Départemental) : 25 % du clos couvert soit 16 825 euros
- La subvention de l'état (DETR) : 75 653,50 euros
- Fonds propre : 119 351,30 euros

Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

L'assemblée donne pouvoir à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de subvention.

Objet : Dossier restauration bâtiment communal « ancienne mairie » - demande de subvention Pays au Conseil Régional

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de délibérer afin de faire les demandes de subvention pour la restauration de l'estaminet. Il faut définir les modalités de financement pour la totalité des travaux qui s'élève à 439 130,75 euros HT et qui peuvent être pris en charge par :

- Le conseil régional (crédits Pays) : 200 000 euros
- Le conseil général (Plan d'Intérêt Départemental) : entre 25 à 40 % du clos couvert soit environ 45 000 euros
- La subvention de l'état (DETR) : 62 391,53 euros
- Fonds propre : 131 739,22 euros

Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire la demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du dispositif régional des Pays.

L'assemblée donne pouvoir à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de subvention.

Cette délibération annule et remplace la précédente

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CASO : plan de déplacement urbain-plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Mme le Maire informe le conseil municipal que pour satisfaire à la réglementation, la CASO a l'obligation de réaliser un PAVE intercommunal au titre du PLUI valant PDU.

Pour cela la CASO doit recevoir la compétence de la part des communes par un transfert.

Le conseil municipal doit donc délibérer afin d'accorder cette modification des statuts de la CASO ce qu'il fait à l'unanimité des suffrages.

Objet : Modification des statuts de la CASO : chemins de randonnée supplémentaires

Madame le Maire donne lecture de la délibération du conseil de la CASO modifiant ses statuts pour l'ajout de deux chemins de randonnée supplémentaires : « le bois d'Ello » à Tournehem-sur-la-Hem et « le Saint-Louis » à Tournehem - sur-la-Hem et Guémy.

Le conseil municipal doit donc délibérer afin d'accorder ces modifications des statuts de la CASO ce qu'il fait à l'unanimité des suffrages.

Objet : Modification des statuts de la CASO : mise en place d'une pépinière commerciale

Madame le Maire donne lecture de la délibération du conseil de la CASO accordant :

- ✓ Création de la pépinière commerciale de la CASO
- ✓ Délégation au bureau en vue d'arrêter les dispositions du règlement interne à la pépinière commerciale ainsi que la composition du comité de pilotage
- ✓ Modification des statuts de la CASO pour permettre la mise en location et la sous location de surfaces commerciales propriété de personnes privées

Le conseil municipal doit donc délibérer afin d'accorder ces modifications des statuts de la CASO ce qu'il fait à l'unanimité des suffrages.

QUESTIONS DIVERSES

REUNION DU 23 JANVIER 2015

Rythmes périscolaires

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré l'équipe enseignante afin de discuter du changement ou non d'horaires de l'école pour la rentrée de septembre 2015. Après avoir fait le bilan positif de l'organisation des TAP, du déroulement de la semaine des enfants, Mme le Maire a décidé en lien avec l'équipe enseignante de conserver le planning 2014/2015 pour la rentrée 2015/2016.

Préparation budget primitif 2015

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'une commission des finances aura lieu le mercredi 18 février pour l'élaboration du budget 2015. Les grands axes de celui-ci seront :

- La réhabilitation de l'estaminet
- Le projet de la boulangerie
- Le parking de la salle des fêtes
- La réfection de la rue du Long Chemin, rue du Fond de Mer et Rue du Marais
- L'enfouissement des lignes

Divers

- Repas des aînés du 12 avril 2015 : invitation avec coupon-réponse si les personnes sont absentes
- Remerciement suite au décès de Mme Vansteene
- Présentation association la Maison des Fées qui propose des spectacles pour les enfants de 2 à 6 ans ainsi que des conseils éducatifs

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h15